



01.84.80.75.25

information@xlm-immobilier.fr

Grille tarifaire au 20/01/2023

Transaction

Biens d'habitation, terrains, parkings, garages, fonds et murs commerciaux

Valeur du bien	Tarif HT	Tarif TTC (taux de TVA en vigueur au 01/09/2022 : 20%)
Jusqu'à 50 000 euros	Forfait 2200 euros	Forfait 2640 euros
De 50 000 euros à 100 000 euros	forfait 4150 euros	forfait 4980 euros
De 100 000 euros à 300 000 euros	4.15%	4.98%
Au delà de 300 000 euros	3.30%	3.96%

Gestion locative

Honoraires de gestion	6.50% HT soit 7.80% TTC des sommes encaissées
Garantie des Loyers Impayés	2.40% TTC des loyers charges comprises
Assurance Propriétaire Non Occupant	En fonction des caractéristiques du bien - nous consulter

Location

Biens à usage d'habitation - Etat des lieux

A la charge du preneur	3 euros TTC / m2
A la charge du bailleur	3 euros TTC / m2

Biens à usage d'habitation - Constitution de dossier, visites, rédaction du bail

A la charge du preneur	8 à 12 euros TTC / m2 selon la zone ALUR
A la charge du bailleur	8 à 12 euros TTC / m2 selon la zone ALUR

Xlm, nom commercial de EXELIM SAS au capital de 5000 euros - 108 avenue Roger Salengro - 91600 Savigny-sur-Orge

RCS Evry B 914 948 872 - TVA intracommunautaire FR89914948872

Carte Professionnelle CPI91012022000000035 délivrée par la CCI de l'Essonne

Assurance (Transaction, Gestion, Syndic) : MMA ENTREPRISE, 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9

Garantie Financière (Transaction 120 000 euros - Gestion 120 000 euros - Syndic 120 000 euros) : GALIAN ASSURANCES, 89 Rue de la Boétie
75008 Paris 08

Biens à usage professionnel - Constitution de dossier, visites, état des lieux, rédaction du bail

A la charge du preneur	25% TTC du loyer annuel HT/HC
------------------------	-------------------------------

Syndic et services aux Syndics Bénévoles ou Coopératifs

Syndic de copropriété

Gestion courante selon contrat type	240 euros HT soit 288 euros TTC par lot principal et par an avec un minimum de 1200 euros HT soit 1440 euros TTC par copropriété et par an
Honoraires sur travaux	Votés en Assemblée Générale
Assemblée générale supplémentaire	250 euros HT soit 300 euros TTC
Etat daté	200 euros HT soit 240 euros TTC
Autres travaux	A la vacation horaire sur devis préalable (90 euros HT / heure soit 108 euros TTC / heure)

Assistance aux Syndics de Copropriété Bénévoles ou Coopératifs

Construction du budget de la copropriété, appels de charges, comptabilité, préparation, convocation et rédaction des PV de l'assemblée générale ordinaire annuel, assistance technique téléphonique.	120 euros HT soit 144 euros TTC par lot principal et par an sans minimum de facturation
Autres travaux	Sur devis

Xlm, nom commercial de EXELIM SAS au capital de 5000 euros - 108 avenue Roger Salengro - 91600 Savigny-sur-Orge
RCS Evry B 914 948 872 - TVA intracommunautaire FR89914948872

Carte Professionnelle CPI91012022000000035 délivrée par la CCI de l'Essonne

Assurance (Transaction, Gestion, Syndic) : MMA ENTREPRISE, 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans CEDEX 9

Garantie Financière (Transaction 120 000 euros - Gestion 120 000 euros - Syndic 120 000 euros) : GALIAN ASSURANCES, 89 Rue de la Boétie
75008 Paris 08